



**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 19 décembre 2018**

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 11
Suffrages exprimés : 11

Le Mercredi 19 décembre 2018 à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le mercredi 19 décembre 2018 à 20h30, à la salle du Conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur Nicolas VADROT, Maire.

Etaient Présents : BALAUD Elisabeth, BOUCHER Jean-Pierre, COUSOT Gilles, DROGUET Jean-Pierre, GRANDVALLET Alain, MARTIN Claude, MORA Rémi, RONSTALDER Anne-Eléonore, VADROT Nicolas, VANCON Marie-Line.

Absent ayant donné procuration :

BOULANT Gabrielle a donné procuration à VADROT Nicolas

Secrétaire de séance : MARTIN Claude

Ordre du jour

- **01** – Commissions municipales
- **02** – Indemnité au comptable du Trésor
- **03** - Transfert de la compétence en matière d'eau et d'assainissement à la Communauté de Communes Terre d'Eau
- **04** – Modification statuts de la Communauté de Communes Terre d'Eau : prise de compétence facultative dans le cadre du plan de déploiement de la fibre optique
- **05** – Décisions modificatives
- **06** – Forêt communale : révision document d'aménagement, projet ENS, attaque scolytes
- **Affaires diverses**

01 – Commissions municipales

Suite aux élections municipales complémentaires, Monsieur Le Maire propose de compléter la composition des différentes commissions municipales. Monsieur Le Maire rappelle la composition actuelle des commissions et demande aux nouveaux conseillers de se positionner :

- **Commission bois et forêt** : MARTIN Claude, BALAUD Elisabeth, COUSOT Gilles.
MORA Rémi et RONSTALDER Anne-Eléonore souhaitent intégrer la commission « bois et forêt »
- **Commission environnement (embellissement du village)** : BOULANT Gabrielle et BALAUD Elisabeth.
BOUCHER Jean-Pierre et VANCON Marie-Line souhaitent intégrer la commission « environnement ».
- **Commission bâtiment, patrimoine et voirie** : BOULANT Gabrielle, COUSOT Gilles et GRANDVALLET Alain.

RONSTALDER Anne-Eléonore souhaite intégrer la commission « bâtiment, patrimoine et voirie ».

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre du diagnostic voirie, l'ensemble du Conseil Municipal est convoqué.

- **Commission jeunesse et animation du village** : BOULANT Gabrielle et COUSOT Gilles.
VANCON Marie-Line, BOUCHER Jean-Pierre et RONSTALDER Anne-Eléonore souhaitent intégrer la commission « jeunesse et animation du village»
- **Commission assainissement et urbanisme** : BOULANT Gabrielle, COUSOT Gilles et MARTIN Claude.
RONSTALDER Anne-Eléonore souhaite intégrer la commission « assainissement et urbanisme »
- **Commission administration, finances et appel d'offre** : BOULANT Gabrielle, BALAUD Elisabeth et COUSOT Gilles.

MORA Rémi et RONSTALDER Anne-Eléonore souhaitent intégrer la commission « administration, finances et appel d'offre ».

02 – Indemnité au comptable du Trésor

Comme il est d'usage en cette période, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'indemnité de fin d'année au comptable du Trésor public. Etant donné la qualité du service proposé par la Trésorerie de Vittel, Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux d'attribuer l'intégralité de l'indemnité calculé par le trésorier, soit une indemnité de 389.13 € (+ 30,49 € d'indemnité de confection de Budget).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'intégralité de l'indemnité au comptable du Trésor public.

03 – Transfert de la compétence en matière d'eau et d'assainissement à la Communauté de Communes Terre d'Eau

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence en matière d'eau et d'assainissement peut être transférée dès 2020 à la Communauté de Communes Terre d'Eau. Le Conseil communautaire s'est prononcé défavorablement sur ce transfert et chaque commune membre doit à présent se positionner sur le sujet.

Monsieur Le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux de Thuillières s'oppose dans une large majorité à ce transfert et regrette que la Communauté de Communes Terre d'Eau n'anticipe pas ce transfert de compétence qui sera obligatoire dès 2028.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (10 POUR et 1 CONTRE), le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence en matière d'eau et d'assainissement à la Communauté de Communes Terre d'Eau

04 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Terre d'Eau : prise de compétence facultative dans le cadre du plan de déploiement de la fibre optique.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Terre d'Eau souhaite acquérir la compétence facultative : « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans son application uniquement liée à l'arrivée du Très Haut Débit par Fibre Optique porté par la Région Grand Est »

Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur ce transfert et les communes membres doivent à présent se positionner. Monsieur Le Maire souhaite que le Conseil Municipal valide ce transfert afin que la Neuveville-sous-Montfort puisse bénéficier du déploiement de la fibre optique sur son territoire programmée par la Région Grand Est en 2021.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (9 POUR / 2 ABSTENTIONS), les membres du Conseil
Municipal approuvent le transfert de la compétence.**

05 – Décisions Modificatives

- **Décision modificative n°1 – Assainissement :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour régulariser le dépassement au chapitre 67. Aucun montant n'a été budgétisé au compte 673 relatif à l'annulation de titre sur l'exercice antérieur, or le titre B2 T3 d'un montant de 66.69 € de l'année 2017 doit être annulé sur l'année 2018.

Montant budgétisé au chapitre 67 :	194.80 €
Montant nécessaire au chapitre 67 :	261.49 €
Montant du dépassement au chapitre 67 :	66.69 €

Ainsi Monsieur le Maire propose d'effectuer la décision modificative suivante :

Compte 673 : + 70 €

Compte 618 : - 70 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que
présentée.**

- **Décision modificative n°6 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour régulariser le dépassement au chapitre 66. Le montant lié aux intérêts à verser pour le remboursement anticipé du prêt relais n°8986200 de 65 000 € contracté en février 2017 dépasse de 273.78 euros le montant budgétisé.

Montant budgétisé au chapitre 66 :	4 196.68 €
Montants des dépenses liées au compte 66111 (intérêt du prêt) :	4 470.46 €
Montants du dépassement :	273.78 €

Ainsi Monsieur le Maire propose d'effectuer la décision modificative suivante, le budget ayant été voté en **sur équilibre** pour la section de fonctionnement :

Compte 66111 : + 280 € → pris sur le **sur équilibre** de la section fonctionnement

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que
présentée.**

- **Décision modificative n°7 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour régulariser le dépassement au chapitre 014. Le montant lié au Fond de péréquation pour l'année 2018 dépasse de 152 euros le montant budgétisé au compte 739223. Le montant du prélèvement lié au FNGIR 2018 dépasse de 1 euros le montant budgétisé au compte 739221.

Montant budgétisé au chapitre 014 :	5 000 €
Montants des dépenses à mandater au compte 739221 (FNGIR) :	601 €
Montants des dépenses liées au compte 739223 (Fond de péréquation) :	4 552 €
Montant des dépenses au chapitre 014 :	5 153 €
Montants du dépassement :	153 €

Ainsi Monsieur le Maire propose d'effectuer la décision modificative suivante, le budget ayant été voté en **sur équilibre** pour la section de fonctionnement :

Compte 739221 : + 160 € → pris sur le **sur équilibre** de la section fonctionnement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que présentée.

06 – Forêt communale : révision document d'aménagement, projet ENS, attaque scolytes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'année 2019 sera chargée en matière de gestion forestière.

La parcelle n°3, plantation épicéas, est victime d'une attaque de scolytes. Monsieur Martin expose au Conseil Municipal les préconisations de l'ONF, qui consiste à couper « à blanc » cette parcelle afin d'éviter une propagation de l'insecte sur d'autres peuplement (dont parcelle n°4). Une réflexion est menée par la commission bois et forêt en collaboration avec l'ONF afin de déterminer une solution sylvicole viable à l'issue de la coupe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF souhaite anticiper dès 2019 la mise à jour du document d'aménagement forestier de la commune de La Neuveville-sous-Montfort. Un travail conséquent attend la commission bois et forêt afin d'établir un nouveau diagnostic forestier et une nouvelle planification d'exploitation et de travaux sylvicoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle « la Machère » va probablement être classée en 2019 par le département des Vosges en E.N.S. (Espace Naturel Sensible). A la demande de l'ONF, des scientifiques de la DREAL se sont déplacés sur site et ont détectés la présence d'un écosystème remarquable à classer et préserver. Ce classement sera la première étape d'un projet d'entretien et de mise en valeur de cet espace forestier (finançable par le Département et les fonds européens FEADER/LEADER)

Monsieur MARTIN présente les résultats de la vente de bois issus des travaux d'exploitation sur la parcelle n°10 : 240€/m3 soit 31 000€. Monsieur Le Maire précise que ce très bon résultat financier est associé au décalage dans le temps des travaux d'exploitation qui a permis d'accéder à la deuxième vente ONF de l'année (dont le rapport offreurs/demandeurs est très favorable)

- **Formation élus :**

Monsieur Le Maire indique aux nouveaux conseillers municipaux qu'un montant de 1500 euros est budgétisé chaque année pour la formation des élus et encourage les conseillers à se rapprocher du secrétariat pour disposer du catalogue des formations.

- **Vente parcelle :**

Monsieur Le Maire indique qu'il a été contacté par Monsieur COLLÉ qui souhaite vendre, en priorité aux habitants de la commune, deux parcelles situées au lieu-dit Jean Prêtre (n°13 et 14). Ses coordonnées sont disponibles en Mairie.

- **Travaux carrefour RD3i :**

Une première réunion a enfin eu lieu au Conseil Départemental. Le début des travaux, préalablement prévu en novembre, a été reporté début mars pour des raisons techniques (météorologie)

- **2ème tranche de rénovation de l'éclairage public :**

Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) a enfin retenu l'entreprise en charge du chantier et les travaux auront lieu lors du 1^{er} trimestre 2019.

Fin de séance à 22h25.